

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'ADRAR

DAIRA DE ZAOUJET KOUNTA

COMMUNE D'INZEGMIR

N I F : 098401055014244

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire

Conformément aux dispositions la loi 23/12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et les dispositions de l'art 65 du décret présidentiel N 15-247 DU 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public.

Le président de l' A.P.C d' **INZEGMIR** (W.ADRAR) informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé a l'annonce d'avis d'appel d'offre ouvert N: 09/2026 date 29/03/2026 dans la journal " LE REGIONAL " pour l'opération suivante:

❖ **Réalisation de Trois Classes Scolaires distribué en 02 lots:**

- **LOT 01: Réalisation de Deux Classes Scolaires Au Groupe Scolaire Moudjahid Taibi Mohammed Ben Berka a Tilloulin.**
- **LOT 02: Realisation d'un classe scolaire au Groupe Scolaire Chaikh Hadj M'hammed El-anssari a Tidmaine ..**

De l'attribution provisoire du marché comme suite :

N° enveloppe	LES ENTREPRISES	LOT	MONTANT	DELAI	OBSERVATION
01	ETP KOUZANI AHMED NIF : 182010100127120	LOT 01	<i>9.466.448.81</i>	<i>03 mois</i>	Moins disant
06	SARL TOUAT ACHEVEMENT NIF : 002301088330047	LOT 02	<i>9.740.840.20</i>	<i>03 mois</i>	Moins disant

Conformément aux disposition de l'art 82 du décret présidentiel n 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public.

Les entreprises consultées qui contestent le choix opéré par le service contractant peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés de la commune **d'Inzegmir** dans un délai de 10 jour à compter de la première publication du présent avis d'attribution provisionne dans la presse.

INZEGMIR LE :

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale